



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 19 novembre 2020 à 17 h 30 à l'espace culturel « La Halle » à Dieulefit

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de procurations : 6

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; L. GIRARD; M. MIANI; G. MORÉNAS-MORIN;
F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE ; P. VIGNON.

Messieurs : D. ARNAUD; E. BOUVIER; G. LEOPOLD; G. BOMPARD; T. DIDIER; P. REYNAUD;
J-P. FABRE; L. VINCENT; C. BUSSAT; P. BENOIT ; M. EBERHARD; F. STEINE; P. BERRARD;
M. ROUSSET; Y. MAGNIN; S. GALDEMAS; M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; F. MUCKE;
J-F. POISSON; S. TERROT ; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. DELPAL Bernard (pouvoir à Mme VIGNON Paulette)
M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
M. PALLUEL Robert (pouvoir à Mme SYLVESTRE Nicole)
M. BARBE Marc-André (pouvoir à M. BOUVIER Eric)

Était absent et excusé :

M. BELLE Mickaël

1 - Ouverture de la séance

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à C. BUSSAT, maire de Dieulefit. Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et informe qu'un dossier de candidature au dispositif « Petites villes de demain » a été déposé avec le soutien de la CCDB. Projet qui correspond exactement à la ville de Dieulefit : petit village, centre bourg avec des commerces mais présentant un certain nombre de fragilités économiques. Ce dossier a été discuté avec la Présidente, F. SIMIAN et la DGS P. STADLER. Un courrier commun a été rédigé, réponse le 3 décembre. Projet fortement soutenu et actif de la députée Mme C. DE LAVERGNE. Arrivée de P. BENOIT à 17h48.

F. SIMIAN tient à remercier toutes les communes mettant à disposition les salles pour la tenue des conseils communautaires de la CCDB et personnel œuvrant à cette réalisation.

Elle procède ensuite à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement. Arrivée de P. VIGNON à 17h50

2 - Approbation du procès-verbal du 15.10.2020

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 15.10.2020. Arrivée de S. TERROT à 17h54. Le procès-verbal du 15 octobre est approuvé à la majorité (2 abstentions : F. MUCKE et P. REYNAUD) des conseillers communautaires présents.

F. SIMIAN rappelle que la séance devait débuter avec une présentation du projet « Territoire Zéro chômeur de longue durée » et demande l'autorisation à l'assemblée de commencer par la présentation de la délibération n°100 en point 13 de l'ordre du jour afin de bénéficier des explications de M. J. QUINQUETON, percepteur qui ne peut pas rester jusqu'à la fin du conseil. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

F. SIMIAN souhaite présenter à l'assemblée, Raphaël FOCHI, le chargé de mission « Défi climat-Habitat » qui vient de prendre son poste le 2 novembre. F. SIMIAN lui donne la parole pour une présentation.

La Présidente évoque la délibération PAYFIP prise en début de conseil et en présence de J. QUINQUETON percepteur et passe à la délibération n°101/2020.

3 – Gestion du Personnel

3.1 - Paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP.

F. SIMIAN donne la parole à M. J. QUINQUETON. Il présente le dispositif « PAYFIP » qui rentre dans la GOPN : Généralisation de l'Offre de Paiement Numérique, que les communes d'une certaine taille ont l'obligation de proposer à leurs usagers.

Le principe est simple : il s'agit de permettre le paiement en ligne par internet. Le « PAYFIP » propose 2 possibilités :

- le 1^{er} un paiement par carte bancaire
- et le 2^{ème} en se connectant à la plateforme avec un prélèvement unique sur compte bancaire.

A savoir que le paiement par prélèvement unique est totalement gratuit pour la collectivité, le paiement par CB entraîne des « petits frais » annuels.

Ce dispositif vient s'ajouter au paiement chez le buraliste qui permet à l'utilisateur avec le DATAMATRIX de payer l'ensemble des produits fiscaux (amendes), produits locaux (facturation OM, eau, ...). Précision, le buraliste visualisera uniquement le montant à payer sans connaître la nature, l'objet du paiement. Le seul buraliste à proposer ce service sur le territoire de la CCDB est le buraliste situé vers l'église de Dieulefit.

P. BERRARD demande si le paiement par internet se fait sur le site de la direction des finances publiques.

J. QUINQUETON répond qu'effectivement le support est gratuit c'est un portail DGFIP. Un lien peut être créé sur les sites des mairies qui renvoie sur ce portail.

P. BERRARD demande si le paiement peut s'effectuer par CB sur le site et chez le buraliste aussi ?

J. QUINQUETON précise qu'en ligne le paiement peut s'effectuer avec la CB (en rentrant son numéro) ou par prélèvement (en saisissant son RIB). Chez le buraliste 2 modes de paiement soit en espèce à hauteur maximale de 300€ soit en CB, pas de paiement par chèque.

L. VINCENT demande si pour les petites communes il est préférable de mettre en place ce système.

J. QUINQUETON précise que la demande se généralise, pour les petites communes ce système n'est pour l'instant pas obligatoire. Pour que ce système « PAYFIP » soit mis en place dans les mairies, une délibération doit être prise contrairement à la mise en place de DATAMATRIX qui est automatique. Il conseille cette mise en place puisque la Trésorerie va disparaître au 31 décembre, c'est un moyen alternatif pour les usagers.

P. MOSSAZ demande quand aura lieu la dématérialisation des factures, obligatoire en 2023 pour le monde des entreprises.

J. QUINQUETON répond que c'est déjà le cas, les entreprises ont l'obligation, elles l'auront toutes à envoyer leurs factures sur le portail Chorus Pro. Aujourd'hui pour les collectivités les entreprises les plus importantes doivent proposer/déposer leurs factures sur Chorus Pro. Les collectivités avec leurs prestataires informatiques ont déjà le système pour recevoir et effectuer cette transaction.

P. MOSSAZ interroge sur la sauvegarde des factures puisque les collectivités doivent mémoriser la « DATA des factures » mais impossible actuellement à effectuer.

J. QUINQUETON rappelle qu'à ce jour les collectivités ont encore la responsabilité d'archiver les factures papier encore reçues. Par la suite un système de signature électronique permettra de tout enregistrer, mais il y a un peu de retard sur cette mise en place.

P. BERRARD explique qu'aujourd'hui une facture d'eau sur Montjoux ou facture OM pour la CCDB, est adressée à l'utilisateur par courrier et on lui demande en retour de pouvoir payer en dématérialisation. Est-ce qu'il y a quelque chose de prévu dans les années à venir pour que les collectivités puissent envoyer une facture en dématérialisation.

J. QUINQUETON répond qu'un système se met déjà en place en cette fin d'année, nommé le PESS ROLE. Les collectivités n'auront plus la contrainte d'éditer les factures, elles partiront directement du département informatique de la DDFIP.

M. LIOTARD s'interroge pour les particuliers n'ayant pas d'accès à l'informatique ?

J. QUINQUETON mentionne qu'aujourd'hui il n'est pas question d'envoyer sur les mails des particuliers c'est envisagé dans l'avenir. Effectivement il y aura toujours des personnes qui

n'auront pas internet, même si un système hybride se met en place avec un envoi automatique sur les mails, il y aura des envois papier pour les particuliers non informatisés.

D. ARNAUD signale qu'avec Explorer l'accès au portail s'effectue mais pas le paiement : le navigateur bloque, il faut en utiliser un autre.

F. SIMIAN demande pour le service Enfance-Jeunesse si ce système pourra s'appliquer pour le paiement de la facturation des mercredis, etc...

J. QUINQUETON explique qu'il s'agit là d'une régie, pour l'instant cela n'a pas été prévu mais il y aura une possibilité aussi d'installer Payfip sur le logiciel « régie ». Par contre le logiciel pour la régie sera à la charge de la collectivité.

La Présidente propose de passer au vote car plus aucune question.

Délibération n°100/2020 : Paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP

La Présidente, Fabienne SIMIAN, explique que dans le cadre de la modernisation des services municipaux et intercommunaux et de la volonté d'offrir des moyens de paiement modernes et pratiques aux administrés, la CCDB envisage de poursuivre le développement du paiement en ligne des recettes intercommunales.

Pour cela, Le ministère de l'économie et des finances propose aux collectivités locales un service gratuit de paiement par internet pour les recettes municipales dénommés PAYFIP.

Il vous est proposé d'adhérer à ce service et d'autoriser la signature de la convention correspondante.

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT l'offre de service gratuite de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DÉCIDE d'adhérer** au service de paiement en ligne des recettes publiques locales PAYFIP ;
- **AUTORISE la Présidente à signer** la convention et les formulaires d'adhésion ;
- **PREND en charge** le coût du commissionnement interbancaire en vigueur.

F. SIMIAN remercie J. QUINQUETON pour sa présence et la présentation de ce système. F. SIMIAN reprend le cours de l'ordre du jour.

4 – Présentation du dispositif territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) en présence de : Pierre Cambon, Philippe Lejaille de l'Association Interstices.

F. SIMIAN précise que le projet TZCLD, a été présenté le 03/11 aux membres des commissions « Développement économique » et « Culture – Solidarités », dont le relevé de discussions a été adressé ce jour aux conseillers.

Deux représentants de l'association Interstices vont présenter le projet. Il n'y aura pas de délibération à prendre ce soir, mais lors du conseil du 17/12.

F. SIMIAN laisse la parole à P. Cambon et P. Lejaille qui effectuent une présentation. Le diaporama complet a été adressé par mail aux conseillers titulaires et suppléants le 23/11/20.

Après cette présentation F. SIMIAN donne la parole à l'assemblée.

G. LEOPOLD s'interroge sur le maillage du territoire par des « ambassadeurs » représentant l'association, sont-ils déjà repérés ?

P. CAMBON répond que toutes les communes ne sont pas encore représentées.

P. LEJAILLE souligne que c'est l'un de leur objectif mais vu les conditions du moment c'est problématique.

S. GALDEMAS demande une clarification de qui paye quoi ? et notamment le reste à charge.

P. CAMBON précise que le coût de la privation d'emploi au niveau national est de est de 42 M€. Le reste à charge est pris par des associations, l'état, les régions, les départements et les collectivités qui ont participé pour que l'expérimentation ait lieu.

P. MOSSAZ annonce avoir calculé le coût pour la CCDB, pour 80 personnes prises en charge par l'EBE, il faudra financer hormis ce que l'état va apporter (18 000€/personne) entre 560 000 et 700 000€/an. Où les trouver avec le Département, si celui-ci souhaite adhérer au projet (pas d'obligation suite à la commission paritaire de la séance du Sénat).

P. CAMBON confirme ce point et souligne que si le Département n'adhère pas, ce projet sera inexistant. P. MOSSAZ parle de la valeur ajoutée dégagée par le travail des salariés d'EBE. Cette VA en N+1 sera de l'ordre de 10% max. en apport sur le CA. Deuxième année 15% et troisième 30% maximum. Cela veut dire aussi qu'il faut avoir le/un financement sur 3 ans.

P. CAMBON répond que c'est plutôt de l'ordre d'un an et demi à 2 ans.

P. MOSSAZ indique qu'il faut effectuer un repérage des services que l'on peut vendre et inoccupés par des associations. Chez nous, il y a l'ADEFI, des associations qui emploient du monde, des associations qui emploient des handicapés, des ateliers caritatifs, il y a un certain nombre de dispositifs. Il ne faut pas qu'on les concurrencent autrement on va leur enlever de la ressource. D'autre part nous avons énormément d'auto entrepreneur, de petites entreprises, des indépendants sur le territoire. Là aussi ils vivent beaucoup de ce type de service, la marge est très étroite.

P. CAMBON explique que pour le dernier point, ils peuvent participer au « club », ce respect de la non-concurrence s'efface s'ils participent au « club », s'ils ne participent pas c'est plus compliqué mais en tout cas c'est une règle intangible.

Dans le cadre de la construction de la candidature du territoire il faudra réfléchir à tout et à la balance gains des avantages et des inconvénients.

Réponse en 4 points, sur la base des territoires qui ont expérimentés le projet :

- 1^{er} point : le coût pour la collectivité.

Exemple de Thiers, 2 Entreprises à But d'Emploi (EBE) résultats 374 000€ de gain rapporté à la collectivité. Composés du différentiel de pouvoir d'achat des salariés, des dépenses de l'EBE. Dépenses, contribution à l'emploi du Département, on va solliciter le Département ça c'était la première loi en plus. Prestations EBE avec facturations aux collectivités oui cela va coûter si les collectivités demandent des travaux à l'EBE. 374 000€ sur le Territoire de Thiers c'est en plus et il n'a pas que des moins.

- 2^{ème} point : sortir du quantitatif vers le qualitatif. Pour la population, le projet c'est des emplois à la place du non-emploi. Beaucoup de personnes sont éloignées de l'emploi et pour une grande partie d'entre elles, 94% souhaiteraient avoir un emploi. Avoir un emploi c'est avoir une dignité, avoir un meilleur logement, avoir une meilleure santé, moins de problème de scolarisation. C'est une société plus apaisée aussi.

Une attractivité du territoire suite à la création d'activité, des problèmes résolus, des travaux non effectués dans vos collectivités et qui le deviennent : accompagnement des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, ouverture de chemins, débroussaillages, pastoralisme etc. Un croisement est possible avec les politiques publiques qui apportent aussi sur le plan qualitatif.

- 3^{ème} point notre demande à la CCDB porte sur la constitution d'un dossier de candidature. Ce dossier nous allons le constituer ensemble et avec tous les acteurs du territoire. Et c'est à partir de ce dossier que nous pourrons faire ensemble les calculs que vous avez posés. Et si au bout on se rend compte que c'est irréalisable alors ce dossier sera remanié pour trouver un autre système que TZCLD, l'association le gèrera.
- 4^{ème} point qui paraît tout aussi important c'est vraiment un projet de territoire, de société. Est-ce que l'on veut lutter contre la privation d'emploi ? C'est clairement un projet politique. Et je pose la question à chacun d'entre vous, est-ce un sujet qui vous paraît être mis de côté parce que il y a des difficultés à le préparer ?

P. LEJAILLE complète la réponse : certaines personnes privées d'emploi ne rentreront pas dans les critères de l'EBE. Par la création de la dynamique que nous allons construire une motivation va naître chez ses personnes, qui vont se remettre sur le chemin de l'emploi.

P. BENOIT demande comment se fait l'articulation du financement EBE entre les demandeurs d'emplois qui reçoivent une allocation chômage, dont une partie sera reversée à l'EBE et puis ceux nommés les « invisibles » qui ne sont pas rémunérés ?

P. LEJAILLE explique que l'Etat accorde 18 000 € à chaque personne rentrant dans le « cadre » de l'EBE, c'est-à-dire privée d'emploi depuis + d'un an et résidant sur le territoire depuis + de 6 mois. Quelque soit son statut antérieur.

C. BUSSAT a deux remarques : la 1^{ère} sur le fait que l'ensemble des députés et des sénateurs ont voté cette loi à l'unanimité. 2^{ème} remarque sur l'équilibre des comptes, il ne faut pas oublier que les services créés par l'EBE sont vendus ce qui génère des recettes.

P. BERRARD trouve ce projet très enthousiasmant, et invite les élus à observer les territoires où cela fonctionne. Sur le territoire, il semble que 150 personnes peuvent être potentiellement concernées sur nos 10 000 habitants de la Communauté de communes.

P. CAMBON explique que c'est une projection, calculé par rapport au taux de chômage national. Pour connaître le nombre de personnes concernées cela nécessitera de contacter Pôle emploi, les Services du Département, les CCAS, les missions locales...

P. LEJAILLE mentionne qu'il y a 800 personnes inscrites à Pôle emploi dans les catégories, A, B et C plus le RSA.

P. BERRARD souligne qu'il y a un vrai besoin sur notre territoire. Des services intéressants ont été conduits sur des EBE qui peuvent nous servir comme la récupération du verre « plat ». Sur notre territoire la récupération du textile a déjà ses filières (entre l'Afrique, isolants). Beaucoup de « niches » à trouver pour créer des emplois, des EBE dans le domaine du renouvelable.

C. MOULIN s'excuse pour son absence lors de la présentation à Bourdeaux. Elle confirme avoir reçu le mail de l'association et l'a fait suivre aux services concernés du Département. Au niveau de l'exécutif au sein du département aucun échange n'a eu lieu pour l'instant. Mais à ce jour, le VP en charge de l'économie insertion emplois, Laurent LANFRAY, souhaiterait les rencontrer pour connaître ce projet. Et lors de ce RDV, peut-être qu'un technicien du Département sera présent pour travailler avec l'association TZCLD. Pour le territoire c'est un projet qui est important, mais il est dommageable que les jeunes soient oubliés. Ces jeunes qui sont sur le marché de l'emploi avec les crises sanitaires et économique deviendront des chômeurs de longue durée si on ne les aide pas aussi à passer ce cap. Mais il est difficile d'être sur tous les fronts simultanément.

P. LEJAILLE rapporte qu'un premier contact a été pris avec le Département et un rdv sera convenu prochainement.

P. CAMBON répond que par rapport aux jeunes, il est difficile s'ils sortent juste de l'école et après un an de recherche de les considérer comme des chômeurs de longues durées et des personnes bénéficiaires. Mais il n'y a pas d'obligation à être inscrits à Pôle emploi et d'être dans les catégories A, B et C. C'est le « club » qui décide des critères, émis par le projet global (ne pas avoir d'emploi depuis plus d'un an et d'habiter sur le territoire depuis un an. Les jeunes ne sont pas exclus de ce projet. Surtout que les personnes qui travaillent dans les EBE ne restent pas toutes leurs vies professionnelles dans celles-ci, certains créent leur propre entreprise. L'EBE est un incubateur de projet pour ces personnes.

S. GALDEMAS souhaite être très clair, même si nous n'adhérons pas à ce projet TZCLD, nous restons préoccupés, mobilisés face aux problèmes des personnes sans emplois de longue durée.

L. GIRARD demande la parole, elle souhaite partager son enthousiasme pour ce projet qui répond au problème du chômage et qui a été expérimenté sur d'autres territoires. Elle évoque que chaque semaine à la mairie ils reçoivent des requêtes, des idées et elle souhaiterait savoir si un site va être mis en place pour récupérer et lister les besoins afin de monter le dossier de candidature.

P. CAMBON répond de leur envoyer directement ces idées. Là nous sommes dans la phase d'organisation de notre gouvernance, nous allons proposer des ateliers, des groupes de travail sur différents thèmes et « les travaux utiles » c'est un des thèmes. Et tous ceux voulant participer à ces ateliers pour constituer le dossier de candidature seront bienvenus.

P. LEJAILLE précise que ces groupes, ces ateliers seront à partager avec des personnes qui sont sans emploi. Mais il faudra un moyen sur le territoire pour les amener à participer car ces personnes se sentent isolées, rejetées par la société.

P. CAMBON et P. LEJAILLE remercie l'assemblée pour l'accueil et l'écoute de l'exposition du projet TZCLD, ainsi que les échanges. Ils restent à disposition pour toutes questions.

M. EBERHARD, rappelle qu'il n'y a pas d'obligation de rentrer dans ce projet. La commission travaille sur différentes pistes concernant l'emploi sur le territoire, TZCLD en fait partie.

C. BUSSAT évoque le documentaire de la « Nouvelle Cordée » qui illustre parfaitement le projet TZCLD.

F. SIMIAN rappelle que c'est un sujet national. L'association « Interstices » attend un investissement de la part des élus pour monter ce projet avec eux. Et surtout, que les élus puissent partager ce projet avec les habitants. Elle les remercie pour la présentation et rappelle qu'une délibération sera prise pour en décembre.

P. BENOIT est en accord sur le fait de relayer l'information dans les communes pour toucher un maximum de public. Il demande si la CCDB connaît le nombre d'offre d'emploi qu'elle a sur son territoire ? Il indique que se sont 550 offres et non pourvues qui sont déposées à Pôle emploi, 800 chômeurs dont 476 chômeurs de longues durées en catégorie A.

P. BENOIT demande si on a déjà pensé à rapprocher le public de ces emplois. Il demande si la CCDB peut réfléchir à un moyen de mettre en lien ces entreprises qui ont des besoins et des gens à l'écart d'emplois.

F. SIMIAN souligne que c'est le rôle de Pôle emploi, de les rapprocher et que la CCDB n'a pas compétence proprement dites.

P. BERRARD rappelle que cette problématique d'adéquation entre les entreprises et les demandeurs existe depuis plusieurs années et est débattus. Et justement avec le projet TZCLD et avec une EBE les personnes vont se remobiliser.

5 - Le point sur la Commission « Défi climat - Habitat ».

G. MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente, en charge de la Commission "Défi climat - Habitat", souligne que le Défi climat a complètement sa place dans le projet TZCLD.

Elle explique suite à la commission que le diagnostic « Défi climat » a été envoyé aux conseillers et rappelle que ce diagnostic a été initié par la mandature précédente avec J-M AUDERGON.

Nous sommes tous partie prenante sur cette nouvelle mandature pour construire ensemble ce projet de transition sur le territoire. Le diagnostic va vous apporter des éléments sur les enjeux et sur des réponses apportées pour toutes les commissions. Elle souhaite rajouter qu'à chaque fois que les conseillers et commissions auront des questions ils pourront venir demander à R. FOCHI (technique) ou à G. MORÉNAS-MORIN (pour le politique).

Elle présente ensuite la délibération n°94 et explique que la commission consultative consiste à se réunir 1 fois par an entre élus des 16 intercommunalités du département et avec les élus membres du SDED, pour réfléchir et proposer des projets, des idées, des nouvelles formes de transition qui pourrait être inscrites dans la loi. Un travail de fond sur la transition.

Délibération n°94/2020 : Désignation du représentant.e à la Commission consultative du Syndicat d'Énergie de la Drôme.

Vu l'article 198 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) la CCDB doit être représentée à la commission consultative du Syndicat d'Énergie de la Drôme. Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.

Considérant que le renouvellement des instances de la CCDB suites aux élections municipales et communautaires nécessite la désignation d'un.e représentant.e titulaire et un.e suppléant.e à la commission consultative du Syndicat d'Énergie de la Drôme.

Après avoir appelé aux candidatures,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DÉSIGNE : Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève, représentante titulaire et Mme CHAPUS Francette représentante suppléante, pour siéger au sein de la commission consultative du Syndicat d'Énergie de la Drôme.**

- **AUTORISE la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.**

6 - Le point sur la Commission « Tourisme - Patrimoine ».

E. BOUVIER, Vice-président, en charge de la Commission "Tourisme - Patrimoine", présente la délibération et propose les candidatures de F. SIMIAN et lui-même.

6.1 - Désignation des représentant.es de la CCDB au sein du Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale.

Délibération n°95/2020

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme et Patrimoine", rappelle que la Drôme Provençale a pour objectif d'œuvrer au développement économique de la destination touristique « Drôme Provençale ».

Les statuts de la Drôme provençale prévoient que le nombre de représentants de la CCDB au sein de l'assemblée générale est de : 1 titulaire et 1 suppléant

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DÉSIGNE** : M. BOUVIER Eric, représentant titulaire et Mme SIMIAN Fabienne représentante suppléante, pour siéger au sein du Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale.
- **AUTORISE** le représentant à accepter des fonctions exécutives au sein du Comité d'Expansion Touristique et Economique de la Drôme Provençale ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

E. BOUVIER lit la prochaine délibération, en expliquant que l'année précédente une erreur d'écriture comptable s'est produite au départ c'était 138 000€. Dans la commission tourisme il a été abondé une aide de 5000€ dans le cadre du COVID. Et sur cette délibération **l'aide est passée à 6000€** pour compenser l'erreur de 2019.

6.2 - Subvention exceptionnelle à l'Office de tourisme du pays de Dieulefit-Bourdeaux.

Délibération n°96/2020

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme et Patrimoine", explique que lors de la préparation du budget primitif 2020, la demande de subvention de fonctionnement de l'Office de tourisme était à hauteur de 148 000 €.

Les élus de la mandature précédente ont souhaité attribuer le même montant que l'année 2019 à savoir 137 000 € et inscrire en subvention non affectée la somme de 6 000 € pour une décision laissée à l'appréciation des élus communautaires de la nouvelle mandature.

Les élus de la commission, proposent, en cette année particulière de crise sanitaire, de soutenir l'activité de l'association et attribuer les 6 000 € complémentaires.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ATTRIBUE** à l'Office de tourisme du pays de Dieulefit-Bourdeaux une subvention exceptionnelle de 6 000 € ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

6.3 - Subvention exceptionnelle à la Maison de la Céramique.

Délibération n°97/2020 :

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme et Patrimoine", explique que lors de la préparation du budget primitif 2020, la demande de subvention de fonctionnement de la Maison de la Céramique était à hauteur de 55 000 €.

Les élus de la mandature précédente ont souhaité attribuer le même montant que l'année 2019 à savoir 50 000 € et inscrire en subvention non affectée la somme de 5 000 € pour une décision laissée à l'appréciation des élus communautaires de la nouvelle mandature.

Les élus de la commission permanente, proposent, en cette année particulière de crise sanitaire, de soutenir l'activité de l'association et attribuer les 5 000 € complémentaires.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ATTRIBUE** à la Maison de la Céramique une subvention exceptionnelle de 5 000 € ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

7 - Le point sur la Commission « Gestion des Déchets ».

P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission "Gestion des déchets" indique que de nombreuses délibérations concernant la gestion des déchets seront votées le 17 décembre puisque les tarifs de la RI seront modifiés. Des réunions sont en cours pour préparer un pré-budget.

Quelques chiffres de l'actualité sur 10 mois : fin octobre on avait collecté 1730 t d'ordures ménagères en 2019 et sur les mêmes 10 mois de l'année il a été collecté 940 t la dynamique des moins 46% semble respectée.

Sur les encombrants en déchèterie : à Dieulefit -20% et Bourdeaux -27% des chiffres à prendre avec mesure (impact COVID). Chiffres très encourageants.

P. BENOIT demande si la tâche de la brigade verte qui effectue un passage régulier sur les points d'apport volontaires pour nettoyer ce qui est déposé à côté est valorisée, comptabilisée en temps passé des techniciens ?

M. LIOTARD parle aussi du temps passé par les agents territoriaux effectuant aussi cette tâche là.

P. BERRARD retrace la mise en place de l'entente entre la CCDB et les communes depuis plus de 10 ans. Avant l'embauche de J. MIRAN, la CCDB employait sur les 2 mois de l'été une brigade verte justement pour soulager les communes pendant la saison touristique. La CCDB en ce moment ne tourne pas sur les points d'apports volontaires, elle travaille sur les problèmes de salubrités. La brigade verte se déplace sur les points d'apport volontaires quand il y a un dysfonctionnement. Elle effectue aussi des tournées pour les composteurs. Si la brigade verte voit des déchets à côté des points d'apport elle nettoie.

Globalement entre les communes et la CCDB une très bonne coopération est installée, un travail est effectué pour cette salubrité avec l'éco badge (dépôts sauvages).

P. BENOIT demande si cela pourra être quantifié.

P. BERRARD répond affirmativement que pour l'été il faudra effectuer un travail au niveau des communes pour quantifier en temps de travail. Mais actuellement cela n'a pas été fait.

P. BERRARD apporte une information essentielle pour le budget RI et justifie la satisfaction au passage à la redevance incitative (RI). Les nouveaux marchés de traitement à l'échelle du Syndicat des Portes de Provence ont été notifiés il y a 2 semaines.

Sur les anciens marchés les prix étaient : 66,75€HT la tonne d'enfouissement au centre de Roussas COVED + 25€HT/t de TGAP (taxe d'enfouissement) = 91€HT + 10% de TVA.

A partir de 2021 et pour 5 ans ce sera : 95€HT /t enfouis et 37€HT de TGAP = 132€HT + 10% de TVA.

Cette TGAP augmentera jusqu'en 2025 pour atteindre jusqu'à 65€.

Si nous étions restés sur environ 2000 t à l'année au lieu des 1200 t aujourd'hui à financer, la dépense aurait explosée. La baisse du tonnage des déchets enfouis, va permettre de contenir les dépenses de notre redevance. En tant qu'élu je souhaitais partager cette information sur les coûts car au prochain conseil communautaire nous voterons les montants de redevances RI.

8 - Le point sur la Commission « Enfance - Jeunesse ».

F. STEINE quitte la séance à 19h30.

N. SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse" explique que durant cette période de confinement les structures sont restées ouvertes avec des protocoles sanitaires adéquats.

La CAF avait mis en place des aides exceptionnelles durant la période de confinement de mars-avril, pour les places qui avaient été inoccupées soient par des cas contacts soient par l'arrêt d'activité professionnelle des parents. Pour l'instant ces montants ne sont pas encore publiés.

Le RAM est ouvert, les temps d'accueil sont organisés sur l'inscription car la capacité est de 8 personnes y compris avec les adultes.

Les LAEP sont aussi ouverts avec une capacité limitée de 10 personnes maximum simultanément. L'accueil de loisirs les mercredis de la Ferme St-Pol et périscolaire continuent à fonctionner avec des protocoles qui se sont endurcis (port du masque obligatoire pour les enfants, dès 6 ans). Une première petite baisse ce mercredi a été relevée. Une embauche en contrat vacataire de la Toussaint à Noël a été effectuée pour répondre à une augmentation de la demande et avec le durcissement des protocoles sanitaires, elle est utile car maintenant il y a 2 groupes avec 2 animateurs, plus la désinfection du matériel et des locaux devant s'effectuer régulièrement.

L'espace jeune est fermé mais les 2 collègues ont été contactés par les deux animatrices jeunesse pour proposer des interventions afin de garder le contact avec les jeunes. Les 2 collègues ont répondu positivement.

Une remplaçante a été recrutée pour l'ALSH de Bourdeaux Leila ATMA qui effectuera quelques jours de tuilage pour prise en poste au 1^{er} janvier. Noémie CLO a commencé le tuilage avec Eva CHELEPINE pour le remplacement sur la coordination Enfance-Jeunesse.

9 – Le point sur la Commission « Développement Économique ».

M. EBERHARD, Vice-président, en charge de la Commission « Développement Economique » explique que le travail de la commission est déjà bien occupé par les opérations courantes : gérer le Quai, les ZA et notamment celle de Boulagne, la SIL, et les aides aux entreprises. A ce sujet, il explique qu'un « toilettage » s'effectuera pour intégrer de nouveaux critères liés à Défi climat.

La commission se réunit fréquemment et s'appuie sur une feuille de route pour les prochaines années avec un objectif de développement économique qui soit assez marqué, étudié et ambitieux. Une réunion s'est tenue hier, nous avons examinés des chiffres et à partir de là, déterminé nos principaux axes de développement, contraintes à considérer (ex : l'éloignement de certains territoires), créer de l'information pour les entrepreneurs pour qu'ils sachent que la CCDB les soutient et les accompagne. Un travail de recensement s'effectue aussi sur l'identité économique du territoire. Une recherche d'équilibre à long terme sera effectuée et le renforcement des opérations économiques déjà en place sera établi.

P. MOSSAZ demande à l'assemblée de se mobiliser véritablement pour sauver 250 entreprises menacées sur notre territoire par la crise économique et par les conséquences du COVID. Il cite les hôtels, les bars, les commerces de détails et les restaurants. Ce sont des personnes sans couvertures sociales il est urgent qu'aux niveaux de la CCDB et des communes nous puissions les rencontrer afin de les informer sur les aides, comme par exemple le marketplace « Dans ma rue », site gratuit accessible à tous et mis en place par la CCI. C'est le cœur des bourgs, les liens sociaux dans nos communes qui sont impactés : 98 cafés-restaurants-hôtels embauchant 103 salariés.

F. SIMIAN, explique qu'elle a suivi une visioconférence avec M. WAUQUIEZ et qu'elle a envoyé par mail aux maires et aux VP le guide des aides mises en place. A. VALOIS lui a confirmé que pour les commerçants, artisans, toutes les aides remontent par les chambres consulaires et 95 % des professionnels sont au courant de ces aides.

La Région met en place une aide de 1500€ pour ceux qui mettent en place sur internet un système de « click and collect ».

Un restaurant qui mettrait en place de la vente à emporter peut avoir une aide à l'investissement jusqu'à 5000€ et un prêt à taux zéro.

F. SIMIAN, rappelle que la CCDB lors du premier confinement a mis 20 000€ dans le plan « Région Unie ».

M. EBERHARD précise que ce fond a été très largement utilisé par les entreprises touristiques pendant l'été, mais absolument pas par les entreprises de production où la moitié de ce fond leur était destiné. Aucune entreprise de la CCDB ne s'est portée candidate c'est-à-dire qu'il y a de l'argent disponible mais qui n'est pas utilisé. Après recensements des aides disponibles avec A. VALOIS, nous pouvons analyser qu'elles sont surtout centrées sur l'accès au numérique des TPE, ou encore des aides très importantes pour la modernisation. La CCDB relaye ces informations et encourage les entrepreneurs à prendre contact avec nous.

C. MOULIN propose qu'une réflexion soit engagée sur le taux de la CFE sur la part communale.

P. STADLER, indique que la CCDB ayant une fiscalité professionnel unique elle pense que les communes n'ont pas de taux de CFE.

T. DIDIER fait part de l'initiative de la commune de Bourdeaux pour soutenir l'économie locale. Le repas des aînés, les fêtes pour les élèves étant impossibles, cela s'est transformé en bon d'achat à utiliser chez tous les commerçants de Bourdeaux.

M. MIANI rajoute que c'est une réflexion que les élus de Dieulefit ont pour la fin d'année des salariés de la commune.

Elle pense que l'information concernant les aides auprès des entreprises est importante à transmettre.

F. SIMIAN précise que lors du premier confinement A. VALOIS a relayé régulièrement l'information auprès des entreprises et bien entendu ce travail d'information continue.

P. STADLER mentionne qu'un tableau récapitulatif des aides aux entreprises est présenté dans le dernier bulletin de la CCDB, en cours de distribution.

10 - Le point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».

A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture –Forêt –Gestion de l'espace » fait part du report de la réunion de la commission prévue en novembre. Il explique ensuite qu'une réunion a eu lieu avec Montélimar-Agglo sur le sujet copiloté depuis plusieurs années sur les outils d'abattage mobile et lequel nous continuerons de travailler.

Délibération n°98/2020 : Désignation d'un élu référent et interlocuteur au site Natura 2000 Massif de Saoû et crêtes de la Tour.

Alain JEUNE, Vice-président en charge de l'agriculture, la forêt et la gestion de l'espace, explique que conformément à l'arrêté préfectoral n°2018-285-0016, en date du 12 octobre 2018, relatif à la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 « Massif de Saoû et crêtes de la Tour », la Communauté de Communes doit désigner un représentant élu au conseil communautaire.

Alain JEUNE procède à l'appel à candidatures.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- DÉCIDE de nommer : M. JEUNE Alain
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision

11 - Le point sur la Commission « Culture - Solidarités ».

Délibération n°99/2020 : Subvention exceptionnelle à l'école de musique intercommunale « Le CAEM »

Yves MAGNIN, Vice-président en charge de la Commission " Culture – Solidarités", explique que lors de la préparation du budget primitif 2020, la demande de subvention de fonctionnement de l'école de musique intercommunale « Le CAEM » était demandée à hauteur de 50 350 €. Les élus de la mandature précédente ont souhaité attribuer le même montant que l'année 2019 à savoir 45 500 € et inscrire en subvention exceptionnelle non affectée la somme de 4 850 € pour une décision laissée à l'appréciation des élus communautaires de la nouvelle mandature.

Les élus de la commission, proposent, en cette année particulière de crise sanitaire, de soutenir l'activité de l'association et attribuer les 4 850 € complémentaires.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- ATTRIBUE à l'école de musique intercommunale « Le CAEM » une subvention exceptionnelle de 4 850 € ;
- AUTORISE la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

12 - Le point sur la Commission « Travaux - Bâtiments ».

T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux – Bâtiments » rappelle que la commission démarrera pleinement en janvier. A ce jour, le dépôt du permis de construire de la crèche « Picoti-Picota » de Bourdeaux est réalisé et des appels d'offre sont en cours pour la toiture de la crèche de Dieulefit. Des travaux sur le bâtiment « Le quai » à Pont de Barret doivent être réalisés pour un problème de four et d'accès à une pièce commune.

Un réaménagement des locaux de la CCDB, est en cours de réflexion avec la participation du CAUE, suite au déménagement du Trésor Public.

Le projet d'aménagement des locaux du CAEM dans l'ancien collège à Dieulefit est également en cours.

13 – Le point sur la Commission « Information - Communication ».

F. SIMIAN prend la parole au nom de B. DELPAL, Vice-président, en charge de la Commission « Information – Communication ». Une réunion a eu lieu en novembre et la prochaine est programmée pour le 8 décembre.

Les rubriques sur lesquels travaille la commission sont :

- évolution du bulletin de la CCDB (distribution en cours) avec l'étude d'autres moyens intermédiaire entre 2 éditions,
- réflexion du site de la CCDB et prospection des différentes solutions de mutualisation entre les communes et la CCDB,
- préparation d'une enquête via Comité des maires sur la perception citoyenne actuelle de la CCDB.

14 – Gestion du Personnel :

Délibération n°101/2020 : Création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Le conseil,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'Document III du code général des impôts ;

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

DÉCIDE de créer une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.

15 - Décisions de la Présidente

Décision 21-2020 : Convention partenariale qui définit les conditions de déploiement de la permanence de l'Espace Info Energie sur le territoire de la CCDB pour l'année 2020.

La Présidente, **CONSIDÉRANT**, que l'Espace Info Energie permet d'informer objectivement les porteurs de projet sur le thème de l'énergie (rénovation énergétique de l'habitat, construction performante, maîtrise de l'énergie au quotidien, énergies renouvelables...), thématiques en lien avec le PLH du territoire ;

La Présidente, **CONSIDÉRANT**, la nécessité de signer une convention partenariale qui définit les conditions de déploiement de la permanence de l'Espace Info Energie sur le territoire de la CCDB pour l'année 2020 ;

La Présidente, **DÉCIDE** d'attribuer une subvention d'un montant de 1 707 € au CEDER pour l'année 2020 (comprenant 300 € de cotisation annuelle forfaitaire à l'association) et de signer une convention partenariale.

Décision 22-2020 : Signature de Convention triennale dans le cadre de la C.T.E.A.C avec l'association FAUN(es).

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à une compagnie artistique une résidence-mission d'éducation artistique et culturelle et conformément aux objectifs de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture (C.T.E.A.C.),

DÉCIDE de signer un contrat de commande avec l'association FAUN(es) pour la mise en œuvre de la résidence 2020-2021 du Collectif FAUN(es).

Le montant total de la prestation s'élève à 28 433 € TTC.

Décision 23-2020 : Signature d'un contrat de prestation dans le cadre de la C.T.E.A.C avec l'association Ici et Ailleurs.

La Présidente, **CONSIDÉRANT**, la nécessité de confier une mission C.T.E.A.C. autour du média radio, la capacité de l'association Ici et Ailleurs à remplir cette mission via Radiolà.

DÉCIDE de signer un contrat de prestation avec Ici et Ailleurs pour un montant de 3 480€ TTC.

Décision 24-2020 : Signature d'un contrat de prestation dans le cadre de la C.T.E.A.C avec le CAEM.

La Présidente, **CONSIDÉRANT**, la nécessité de confier une mission de coordination technique complémentaire de la coordination générale assurée par la CCDB, la capacité du CAEM à remplir ces missions,

DÉCIDE de signer un contrat de prestation avec le CAEM pour un montant de 6 700 € TTC.

Décision 25-2020 : Signature d'une charte d'engagement sur le nouveau réseau de proximité des Finances Publiques.

La Présidente, **CONSIDÉRANT**, la validation par le Ministre de l'Action et des comptes publics de la réorganisation du réseau de proximité des finances publiques dans le département de la Drôme ;

CONSIDÉRANT, la proposition effectuée par la DDFIP pour le territoire de Dieulefit-Bourdeaux et le maintien d'un accueil de proximité à Bourdeaux et à Dieulefit et la présence d'un conseiller aux décideurs locaux ;

La Présidente, **DÉCIDE** de signer la charte d'engagement du nouveau réseau de proximité des finances Publiques.

16 – Questions et informations diverses

La Présidente apporte diverses informations :

- dans le cadre de l'AMD, la demande de réinscription sera renouvelée en janvier avec une nouveauté : les communes auront le choix d'une nouvelle option : aide juridique. L'AMD va passer un contrat avec des avocats en Droit Public. Pour adhérer à cette option une participation supplémentaire sera demandée, exemple pour les petites communes l'abonnement sera d'environ 50€/an.

- la Région va élaborer des nouvelles aides (déjà parlé précédemment).

- le Comité syndical du SCoT, compte 75 membres, il se réunira avec le protocole sanitaire qu'il convient le 9 décembre à la Halle à Dieulefit. Elle rappelle que les séances sont ouvertes au public.

- concernant le PLUi une information vous a été transmise, la délibération sera à revoter dans les communes respectives car un décalage de planning s'est effectué.

F. SIMIAN, rappelle que dans le cadre de la loi de l'engagement et proximité un Comité des maires doit être tenu une fois par trimestre, le prochain est prévu le 2 décembre à La Bégude-de-Mazenc avec pour objet de vous apporter une information sur :

- le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) car une délibération sera à prendre au prochain Conseil communautaire,

- sur la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) délibération à prendre avant mars 2021

- et des échanges sur le PLUi.

L. GIRARD sollicite la parole et souhaite des informations concernant la fibre. Elle demande si des groupes de travail seront mis en place au sein des communes pour le déploiement.

F. SIMIAN rappelle que la compétence appartient à la CCDB qui l'a transféré au syndicat mixte bi départemental ADN, donc aucune commission au sens propre n'existe.

F. SIMIAN donne la parole à P. MOSSAZ pour un point sur ADN.

P. MOSSAZ précise qu'il a envoyé des documents aux élus à propos de ce sujet (cartes avec les poches de déploiements). Concernant le déploiement de la fibre, c'est en révision, mais les délais souffrent déjà d'un retard de 2 ans (aucun moyen de pression puisque les marchés sont passés). Il faut prévoir au mieux la fin de l'opération en 2025.

Information alarmante, 80% du cheminement de la fibre va se faire sur voie aérienne avec des poteaux existants (infrastructures d'Orange) avec risques d'endommagements. L'enfouissement qui paraît une solution plus judicieuse s'avère plus onéreuse avec un coût supplémentaire de 20%.

Un autre problème va être soumis aux maires : une requête pour convention de permission de passage/élagage sur la commune (et/ou propriétaires) pour les poteaux d'Orange (existants). Les communes seront plus ou moins responsables l'infrastructure créée pour cette fibre.

Pour information Aleyrac devrait être rattachée à la fibre fin 2021 au mieux. Pour Salettes, Souspierre, Rochebaudin prévue en 2023. Concernant Pont de Barret la fibre sera déployée sur l'année.

F. SIMIAN clôt et remercie l'assemblée.

Le Conseil est clos à 20h20